



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX RÉDACTIONS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 14 février 2024

Déplacement de Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire pour la veillée d'hommage à Missak Manouchian au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine)

Le 20 février 2024, à la veille de l'entrée au Panthéon de Missak Manouchian, le secrétariat d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire organise une cérémonie de veillée au Mont-Valérien, sur le lieu de l'exécution de Missak Manouchian et des membres de son groupe de résistants étrangers des FTP-MOI.

Le cercueil de Missak Manouchian, accompagné des photographies de tous les membres du groupe, empruntera le même chemin que les fusillés du 21 février 1944. Après un moment de recueillement dans la clairière des fusillés, le cercueil sera exposé sur l'esplanade du Mémorial de la France combattante, où il sera veillé solennellement. Le cercueil sera ensuite transféré dans la crypte du Mémorial où il reposera pour la nuit aux côtés des combattants qui, après avoir « lutté pour que la France vive libre » y sont inhumés.

La cérémonie sera présidée par Madame Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

La cérémonie est ouverte au public, qui pourra se recueillir devant le cercueil de Missak Manouchian, sur l'esplanade puis dans la crypte du Mémorial.

Durant l'intégralité de la veillée, de jeunes élèves seront présents pour assister et participer aux cérémonies d'hommage en l'honneur de Missak Manouchian et des membres du groupe Manouchian. Plusieurs d'entre eux porteront les photos du groupe Manouchian et les lanternes jalonnant le parcours de la veillée. Leur présence symbolisera l'importance de la transmission de cette mémoire résistante aux jeunes générations.

D'autres cérémonies d'entrée au Panthéon ont été dans le passé précédées d'une veillée, notamment pour Jean Moulin, au Mémorial des martyrs de la Déportation et pour Maurice Genevoix, aux Éparges puis à l'École normale supérieure de la Rue d'Ulm.

La cérémonie s'articulera autour de trois séquences :

- 1. Le temps de recueillement.**
- 2. La séquence à la clairière des fusillés.**

La veillée mémorielle se poursuivra à la clairière des fusillés du Mont-Valérien afin de rappeler l'engagement résistant non seulement de Missak Manouchian, mais aussi celui de tous les membres du groupe Manouchian qui ont pris les armes pour défendre la liberté et qui ont été fusillés le 21 février 1944 dans la clairière du Mont-Valérien.

- 3. Enfin, la séquence au Mémorial de la France combattante marquera le début de la veillée, précédant la panthéonisation de Missak Manouchian qui aura lieu le mercredi 21 février 2024.**

Cette veillée témoigne de la reconnaissance de la Nation pour ces étrangers résistants qui ont choisi de se battre au nom d'une France libre. Pendant la veillée, 96

personnalités différentes se relaieront auprès du cercueil. Seront donc présents plusieurs autorités militaires et civiles, des ambassadeurs ainsi que certains députés et sénateurs. À l'issue des deux heures de veillée, le cercueil de Missak Manouchian sera transféré dans la crypte du Mémorial de la France combattante.

Programme prévisionnel :

Mardi 20 février 2024

Hors presse, retransmission en direct sur l'Esplanade

Séquence 1 : Temps de recueillement

18h20 : Arrivée de la secrétaire d'État

18h30 : Arrivée du cercueil

Temps de recueillement

Déplacement vers la clairière des fusillés

Séquence 2 : Cérémonie à la clairière des fusillés

Toute presse accréditée

18h40 : Arrivée à la clairière des fusillés

18h45 : Lecture de la dernière lettre de Missak Manouchian à son épouse Mélinée

Appel des membres du groupe Missak Manouchian

19h00 : Sonnerie « aux Morts »

Minute de silence

Marseillaise

Chant des Partisans

19h05 : Départ en direction de la crypte du Mémorial de la France combattante

Séquence 3 : Cérémonie au Mémorial de la France combattante – Esplanade

Toute presse accréditée

19h20 : Arrivée de la secrétaire d'État

Honneurs au drapeau du RI2

Marseillaise

Revue des troupes

Arrivée du cercueil

19h30 : Ravivage de la Flamme par la secrétaire d'État

Interprétation de « l'Affiche rouge »

Sonnerie « aux Morts »

Minute de silence

Marseillaise

19h45 : Début de la veillée par les autorités et personnalités

21h50 : Fin de la veillée par les autorités et personnalités

Transfert du cercueil dans la crypte du Mémorial de la France combattante

Ouverture de la crypte pour la veillée par le grand public

**Accréditations obligatoires avant le 19 février 2024 à 18h00 en précisant les séquences
que vous souhaitez suivre à l'adresse suivante :
sedacm.communication.fct@intra.def.gouv.fr**

Contacts media :

Service Communication
Cabinet de la Secrétaire d'État Patricia MIRALLES
Chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire
sedacm.communication.fct@intra.def.gouv.fr

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15